

ANIMATION D'UNE FERME PEDAGOGIQUE POUR LA

15^{Eme} FETE DES PLANTES les 17 et 18 AVRIL 2021

Signature du contrat

Décision n° 2021-56

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 14190 du 25 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le souhait de la Municipalité de maintenir la fête des plantes avec un protocole sanitaire adéquate,

CONSIDERANT que le développement des animations est un maillon essentiel pour les manifestations extérieures,

CONSIDERANT que la pédagogie auprès des enfants est une des priorités pour la ville

CONSIDERANT que la ville souhaite que les enfants puissent être en contact avec des animaux de la ferme,

VU le projet de la venue d'une ferme pédagogique et artistique itinérante proposée par les ZART-NIMAUX, représenté par Madame Angéline LANDAIS- 10 rue Saint-Denis – 28170 SERAZEREUX au prix de 2880 euros TTC, les 17 et 18 avril 2021,

D E C I D E

DE SIGNER le contrat pour la venue d'une ferme pédagogique et artistique itinérante le Samedi 17 avril et Dimanche 18 avril 2021 sur la commune avec **LES ZART-NIMAUX -10 rue Saint-Denis -28170 SERAZEREUX**, pour un montant de 2880 euros T.T.C

DIT que la dépense est inscrite au Budget Communal de l'exercice en cours.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa plus prochaine séance de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Le 22 février 2021

Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois,
Vice Président de Cœur d'Essonne Agglomération,

